

Québec, le 6 novembre 2013

Communiqué à l'intention des médias

Une politique familiale pour les parents-étudiants du Québec!

Dans le cadre du Forum de la famille québécoise organisé par le Ministère de la Famille, l'Association de parents étudiant ou travaillant à l'Université Laval (APETUL) souhaite dénoncer l'exclusion des parents-étudiants des régimes gouvernementaux balisant la politique familiale du Québec.

D'après les estimations, il y aurait de 15 à 23% de parents-étudiants sur les campus universitaires québécois. Dans certains programmes et dans certaines universités cette proportion irait jusqu'à 40%! Nous savons également que les parents-étudiants sont composés d'une majorité de femmes (70%) et que la plupart d'entre eux poursuivent des études à temps partiel dans une plus grande proportion que les étudiants et étudiantes sans enfant. Également, nous savons que, dans la très grande majorité, les enfants des parents-étudiants ont entre 0 et 11 ans, des âges de vie familiale où la conciliation travail-famille-études est une réalité du quotidien.

Aucun aménagement en matière d'articulation travail-famille-études

Ce portrait de la réalité rapidement dressé, on s'étonne qu'aucun aménagement ne soit prévu pour supporter les parents-étudiants dans les établissements d'enseignement québécois. De fait, rien dans les règlements des études de l'Université Laval n'est prévu pour reconnaître cette réalité et empêcher que l'étudiant ou l'étudiante ne soit pénalisée.

Au contraire, les universités, les organismes subventionnaires gouvernementaux et privés ainsi que les entreprises continuent d'encourager un cheminement régulier à temps plein qui n'est plus que la réalité de 28% de la population étudiante (Cyr, 2006).

Pour toutes les autres personnes, ces privilèges deviennent des discriminations structurelles et systémiques. Ainsi, sans gagner un revenu supplémentaire ou forcer d'aller chercher un revenu complémentaire pour maintenir des conditions de vie acceptable pour toute la famille, un parent étudiant à temps partiel est privé des avantages financiers et symboliques du temps plein : rabais-étudiant pour le transport en commun, accès-membres aux services de loisirs et de sports sur le campus, admissibilité aux bourses d'excellence, admissibilité aux subventions d'emploi lié au domaine de formation, etc.

À l'heure actuelle, la parentalité dans le milieu des études est traitée comme un fait privé et un choix individuel tandis que le monde du travail la considère comme une réalité sociale qui appelle la

mise en place de programmes sociaux. Étant donné que les femmes sont encore les premières intervenantes auprès de leurs enfants en plus de la maternité au sens biologique, elles sont également les premières à être désavantagées par cette situation.

Une politique familiale *universelle*, s'il vous plaît!

En matière de garderie...

Les parents du Québec ont peu accès aux garderies subventionnées. Ces dernières sont rares sur les campus et celles qui sont présentes ont une liste d'attente équivalente à la durée d'un baccalauréat. De plus, les « étudiants étrangers » n'y ont généralement pas à cause des critères d'admissibilité.

Les parents-étudiants ont peu accès aux garderies privées puisque celles-ci sont hors de prix et que les parents-étudiants ne sont pas toujours admissibles aux versements anticipés des frais de garde.

La réalité, c'est que les parents-étudiants sont forcés soit d'étudier à temps partiel ou d'interrompre leur études, soit d'accepter un peu n'importe quoi en terme de qualité des garderies ou de coûts. La vérité, c'est qu'ils n'ont pas de choix en matière d'articulation travail-famille-études.

L'APETUL demande au gouvernement de mettre en place rapidement des garderies subventionnées, accessibles à tous les parents-étudiants peu importe leur statut, sur tous les campus avec des horaires atypiques qui offrent de multiples choix en matière d'articulation travail-famille-études tout en respectant les besoins des enfants et les valeurs des parents.

En matière de congés parentaux...

Tandis que le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) poursuit l'objectif de fournir un congé de maternité, de paternité et parental à tous les parents du Québec, les parents-étudiants en sont exclus. Ils n'y sont pas admissibles soit parce que leur revenu annuel sous forme de salaire est de moins de 2000\$, soit parce qu'ils reçoivent des bourses. De fait, les bourses ne permettent pas de cotiser ni de bénéficier du RQAP. Enfin, même quand ils y ont accès par leur salaire, leur faible revenu ne leur permet pas de recevoir suffisamment de prestations pour prendre ce congé.

L'APETUL demande au gouvernement d'ouvrir le RQAP aux parents-étudiants en leur proposant des congés parentaux qui amélioreront leurs conditions de vie et d'études.

En matière d'aide financière aux études...

Du côté de l'Aide financière aux études (AFE), l'APETUL salue la mise en place du programme de conciliation famille-études, mais déplore son insuffisance. Les frais de subsistance ne correspondent pas à la réalité des besoins des familles. Les frais de garde, correspondant à environ 7\$ par jour par enfant, ne correspondent pas non plus à la réalité du manque de places criant en garderie subventionnée. Le système est complètement inéquitable envers les familles monoparentales à qui il retire les pensions alimentaires en plus de ne pas reconnaître les efforts des étudiantes et étudiants pour aller chercher un revenu de travail.

L'APETUL demande à l'AFE de majorer les frais de subsistance accordés aux parents. L'APETUL demande également que les revenus des conjoints et des ex-conjoints par le biais de

la pension alimentaire ne soient plus considérés comme des sources de revenus pour l'étudiante, car le calcul actuel est inéquitable, voire absurde.

Du côté des grands absents du régime de l'AFE, on doit mentionner le congé parental. À l'heure actuelle, tous les parents de jeunes enfants ont une seule session de pause par année, qu'ils aient porté et accouché ou non, que leur enfant ait 4 ans ou quelques semaines.

L'APETUL demande que l'AFE ouvre le statut « réputé inscrit » à l'aménagement de congés de maternité, de paternité et parentaux d'au moins 3 sessions (1 an).

De manière générale...

Enfin, il est évident que les milieux d'enseignements possèdent des caractéristiques qui leur sont propres et qui demandent de mettre en place une politique familiale adaptée aux réalités des parents étudiant dans les différents établissements, à différents niveaux et sous différents régimes d'études. La situation actuelle, c'est-à-dire le laisser-faire au détriment de l'égalité, l'arbitraire des arrangements obtenus et l'absence d'aménagements, est inacceptable!

L'APETUL demande au gouvernement de mettre en place une politique familiale souple pour reconnaître la présence des parents-étudiants, leur apport positif à la société, pour travailler à éliminer le sexisme des milieux d'enseignement et les forcer à s'adapter à la réalité d'aujourd'hui afin que cessent les discriminations basées sur le fait d'avoir des responsabilités parentales, de porter et de mettre au monde.

L'APETUL demande que cette politique familiale aux études contiennent :

- des balises pour les congés parentaux;
- la motivation des absences pour des raisons familiales;
- des services de garde adaptés et accessibles sur tous les campus, un statut « réputé temps plein » ou « parent-étudiant » pour les parents de jeunes enfants ou d'enfants à besoins spéciaux qui étudient à temps partiel;
- la déclaration, sur une base volontaire, de leurs responsabilités familiales dans leur dossier universitaire, afin de pouvoir leur offrir directement des services et d'obtenir un portrait général de la réalité.

Quelques statistiques intéressantes :

En général...

- Selon le Conseil supérieur de l'éducation, 25% des étudiants du réseau des Universités du Québec ont des responsabilités parentales.
- Cette proportion était évaluée à 16,1% en 2002, selon une étude conjointe du Ministère de l'Éducation du Loisirs et du Sport (MELS) et de l'AFE pour l'ensemble du Québec.
- Les résultats d'ICOPE 2006 estimaient à 23 % la proportion de parents étudiants qui faisaient leur entrée dans le réseau des Universités du Québec (Bonin, 2007).

- L'enquête ICOPE 2006 montre que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à devoir articuler famille et études : 69,6% contre 30,4% d'hommes (Bonin, 2007).
- Selon cette même enquête, 72% des parents étudiant au 1er cycle et 65% au second étudient à temps partiel contre 25% des étudiants et étudiantes sans enfant au 1er cycle et 35% au second.

Dans les universités...

- **Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)** : Selon un sondage réalisé par l'Association générale étudiante (AGE-UQTR), 75% des parents-étudiants sont des femmes, 33% sont monoparentaux, et 33% ont deux enfants.
- **Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)** : Selon les données de l'Association générale étudiante (AGE-UQAT), 40% de la population étudiante sont des parents-étudiants, tous cycles confondus!
- **Université du Québec à Montréal (UQAM)** : Selon l'enquête ICOPE (Indicateurs des conditions de poursuite des études) 2001, près de 20% de la population étudiante de l'UQAM est composée de parents-étudiants.
- **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** : Selon les chiffres du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 22 % de la clientèle de l'UQAC sont des parents-étudiants. Un sondage réalisé par le Mouvement des Associations Générales Étudiantes (MAGE-UQAC) a révélé qu'il y a un peu plus de 33 % qui sont monoparentaux, soit quelque 390 étudiants-parents et 500 ont 2 enfants.
- **Université de Sherbrooke (UdeS)** : Selon les données du Regroupement des étudiants à la maîtrise, au diplôme et au doctorat de l'Université de Sherbrooke (REMDUS), 40% des étudiants et étudiantes inscrits aux cycles supérieurs ont des enfants à leur charge.
- **Université Laval (UL)** : Selon les recherches de Dominique Tanguay, doctorante en science de l'orientation, 33% des étudiants et étudiantes qui obtiennent leur doctorat ont des responsabilités familiales. Selon les enquêtes socio-démographiques des associations étudiantes, il y aurait environ 15% de parents-étudiants au premier cycle et 25% aux cycles supérieurs.

Association de parents étudiant ou travaillant à l'Université Laval (APETUL)

AssoParentsUL@gmail.com

Pavillon Maurice-Pollack, Local 2229

2305 rue de l'Université

Université Laval, Québec (Qc)

G1V 0A6

418-656-2131 #3405

Site web : www.apetul.asso.ulaval.ca/

L'Association des parents étudiant ou travaillant à l'Université Laval (APETUL) est composée de plus de 500 membres. Sur le campus depuis 2006, l'association encourage la solidarité et l'entraide entre parents et travaille à améliorer l'articulation travail-famille-études.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Annie-Pierre Bélanger, chargée de projet à l'APETUL, en téléphonant au 418-656-2131, poste 3405, du mardi au jeudi entre 9h30 et 14h30.